

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION.....	6
01 ACCES AU SEJOUR EN BELGIQUE POUR ETUDIER	7
1 . Demande d'autorisation de séjour	7
1.1 Via l'Ambassade ou le Consulat belge	8
Principe	8
Démarches à l'arrivée	9
1.2 Via l'administration communale	10
2 . Conditions pour obtenir cette autorisation	10
2.1 Conditions d'études	10
Les études doivent se faire	10
Preuves du statut d'étudiant.....	12
Etudiant non-résident.....	12
2.2 Conditions de santé	12
2.3 Conditions de sécurité	13
2.4 Conditions financières.....	13
Bénéficiaire d'une bourse ou d'un prêt	13
Engagement de prise en charge par un tiers.....	13
Toute autre preuve de moyens de subsistance suffisants	14
3 . Cas du refus de la demande de séjour	15
4 . Renouvellement du titre de séjour	16
4.1 Procédure	16
4.2 Cas où l'autorisation de séjour prend fin ou la demande de renouvellement est refusée	17
4.3 Quel seuil de réussite ?	18
4.4 Que se passe-t-il en cas de changement d'orientation ?	21
4.5 Cas où l'autorisation de séjour risque de ne pas être automatiquement renouvelée.....	21
5 . Etudiant frontalier	21
6 . Mobilité internationale.....	22
6.1 Principe	22
6.2 Entraves à la mobilité.....	23
7 . Quand l'étudiant finit ses études.....	24
7.1 L'étudiant a obtenu son diplôme en Belgique.....	25
7.2 L'étudiant a obtenu son diplôme à l'étranger mais a étudié en Belgique	25
7.3 Procédure dans les deux cas	25
7.4 Refus de la demande ou fin de l'autorisation de séjour.....	26
8 . L'étudiant peut-il venir avec sa famille ou se faire rejoindre par sa famille ?	26
8.1 Qui peut rejoindre l'étudiant ?.....	26
8.2 À quelles conditions ?	27
8.3 Quelle est la procédure à suivre ?	28
8.4 Documents nécessaires.....	29
8.5 Les membres de la famille doivent-ils résider ensemble ?.....	30
9 . L'étudiant peut-il être éloigné du territoire ?	31
10 Recours	31
10.1 Recours juridictionnels.....	31

Recours devant le Conseil du Contentieux des étrangers	32
Recours en cassation devant le Conseil d'Etat	32
10.2 Médiateur fédéral	32
11 Trouver une aide juridique	33
11.1 Aide juridique.....	33
Aide juridique de première ligne.....	33
Aide juridique de deuxième ligne	33
11.2 Assistance judiciaire	34
11.3 Trouver un avocat spécialisé	34
Principe	34
D'autres consultations juridiques	34
11.4 Aide sociale	35
02 CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCÈS AUX ÉTUDES	36
1 . Preuve de la maîtrise suffisante de la langue française	36
1.1 Comment apporter cette preuve ?	36
1.2 Examen spécifique de maîtrise de la langue française	37
Qui organise cet examen ?	37
Quand est-il organisé ?	37
Comment se déroule l'examen ?	37
Quand est notifié le résultat ?	37
2 . frais d'inscription dans l'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers	37
2.1 Quels sont les étudiants étrangers exemptés ?	38
Dans les Hautes écoles et dans les universités.....	38
Dans les hautes écoles uniquement.....	38
Dans les universités uniquement	38
2.2 Montants des droits d'inscription spécifiques (D.I.S.) ou majorés	39
Dans les hautes écoles	39
Dans les universités	39
Dans l'enseignement de promotion sociale	39
2.3 Quand le D.I.S. doit-il être payé ?	39
2.4 L'étudiant peut-il contester le D.I.S. ?	39
Recours interne.....	39
Existe-t-il d'autres recours ?	40
3 . Équivalences de diplôme	40
3.1 Principes communs.....	40
Délais d'introduction de la demande d'équivalence.....	40
Authentification et légalisation des documents.....	41
Traduction des documents	42
En cas d'absence de documents scolaires.....	43
3.2 Équivalence d'un titre d'études primaires ou secondaires étrangers pour poursuivre des études dans l'enseignement primaire ou secondaire	44
Remarques préliminaires	44
Introduction des dossiers de demande d'équivalence.....	45
Constitution du dossier	45
en vue d'intégrer le 4 ^{ème} degré de l'enseignement secondaire supérieur professionnel complémentaire	46
Equivalence pour retourner en secondaire (hors 4 ^{ème} degré).....	46
3.3 Équivalence d'un titre étranger d'études secondaires pour poursuivre des études dans l'enseignement supérieur 21F	48

Remarques préliminaires	48
Introduction de la demande	49
Coût	50
Documents nécessaires	50
Décision d'équivalence	51
Contestation	52
3.4 Équivalence de diplôme supérieur pour l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles	53
Documents nécessaires	53
Décision d'équivalence	53
Contestation	54
3.5 Équivalence de diplôme supérieur étranger aux grades académiques (diplômes universitaires) en Fédération Wallonie-Bruxelles	54
Introduction de la demande	54
Documents nécessaires	54
Décision d'équivalence	55
Contestation	55
4 . Etudes contingentées – décret non-résident	55
4.1 inscription comme étudiant résident	56
4.2 inscription comme étudiant non-résident	58
03 ÉTUDIANT ETRANGER ET LE TRAVAIL	61
1 . Travail salarié	61
1.1 Principe	61
1.2 Procédure	61
1.3 Période de travail	61
2 . Travail indépendant	62
2.1 Conditions	62
2.2 Carte professionnelle	62
3 . séjour après les études	63
SOURCES JURIDIQUES..	64
ANNEXES ..	68
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR ..	71